

## Synthèse des données

### Panneau Indicateur de Vitesse

Mesdames, Messieurs,

L'installation du Panneau Indicateur de Vitesse (PIV) au sein de votre commune présente une double finalité :

- Il s'agit d'une part de provoquer une prise de conscience, en temps réel, de nos concitoyens de l'impact néfaste d'une prise de risque inconsidérée qu'est la vitesse excessive,
- D'autre part, de par l'analyse des informations relevées par le PIV, il s'agit également de vous permettre d'en informer les forces de l'ordre si vous le jugez nécessaire ou encore d'envisager des modifications sur les voies de circulations traversant votre commune (mise en place de mobilier urbain ...).

A ce titre vous trouverez ci-dessous une analyse synthétique des données recueillies en octobre 2016.

	Nombre Véhicules	vitesse moyenne en km/h	vitesse maximum en km/h	Relevé des vitesses
Commune : <b>RECQUIGNIES</b>				
Rue : <b>René Fourchet</b>	<b>43 647</b>	<b>44,29</b>	<b>110</b>	- <b>82,32 % circulent entre 0 et 50 km/h,</b> - <b>16,80 % circulent entre 51 et 70 km/h</b>
Limitation : <b>50 km/h</b>				



La vitesse maximale a été atteinte le **lundi 10 octobre à 14h27.**

Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées **le matin entre 6h et 8h, l'après-midi entre 14h et 15h30 et en fin de journée entre 17h et 18h (aussi bien le weekend que la semaine).**

Parmi les **17,68 %** de personnes dépassant la limitation de 50 km/h, **0,85%** circulent entre **71 et 110 km/h.**